

Augmentation général entreprise utilisatrice

Par Lloullou, le 17/07/2019 à 11:56

Bonjour,

Mon entreprise utilisatrice à négocié une augmentation général de 1,5% effective au 1er mars 2019. "La dernière réunion sur la NAO 2019 s'est déroulée le 11 mars 219. Suite à la signature d'un accord avec l'ensemble des organisations syndicales les dispositions ci après seront appliquées avec effet au 1er mars 2019."

Apparement je ne peu être éligible à cette AG car j'ai pris poste le 04 Mars 2019 et que le procès verbal du CSE mentionne "l'ensemble des dispositions sont applicables aux dates convenues ci-dessus, sans condition d'ancienneté, tous les salariés présents au 1er Mars 2019 son concernés."

Suis je en droit de beneficier de cette AG?

Par morobar, le 17/07/2019 à 14:51

Bonjour,

On en reparler après le 19 mars 2019 vu que je n'ai pas de boule de cristal pour lire l'avenir.

Par Lag0, le 17/07/2019 à 14:56

Bonjour, nous sommes en juillet 2019, donc on peut en reparler tout de suite!

Par morobar, le 17/07/2019 à 15:04

Zxx

J'ai franchement fourché.

Ce n'est pas grave.

Aucun moyen de bénéficier de cette hausse, le salaire ayant été négocié pour application à partir du 4 mars 2019, pas plus que les hausses négociées depuis la création de l'entreprise.